



Synthèse

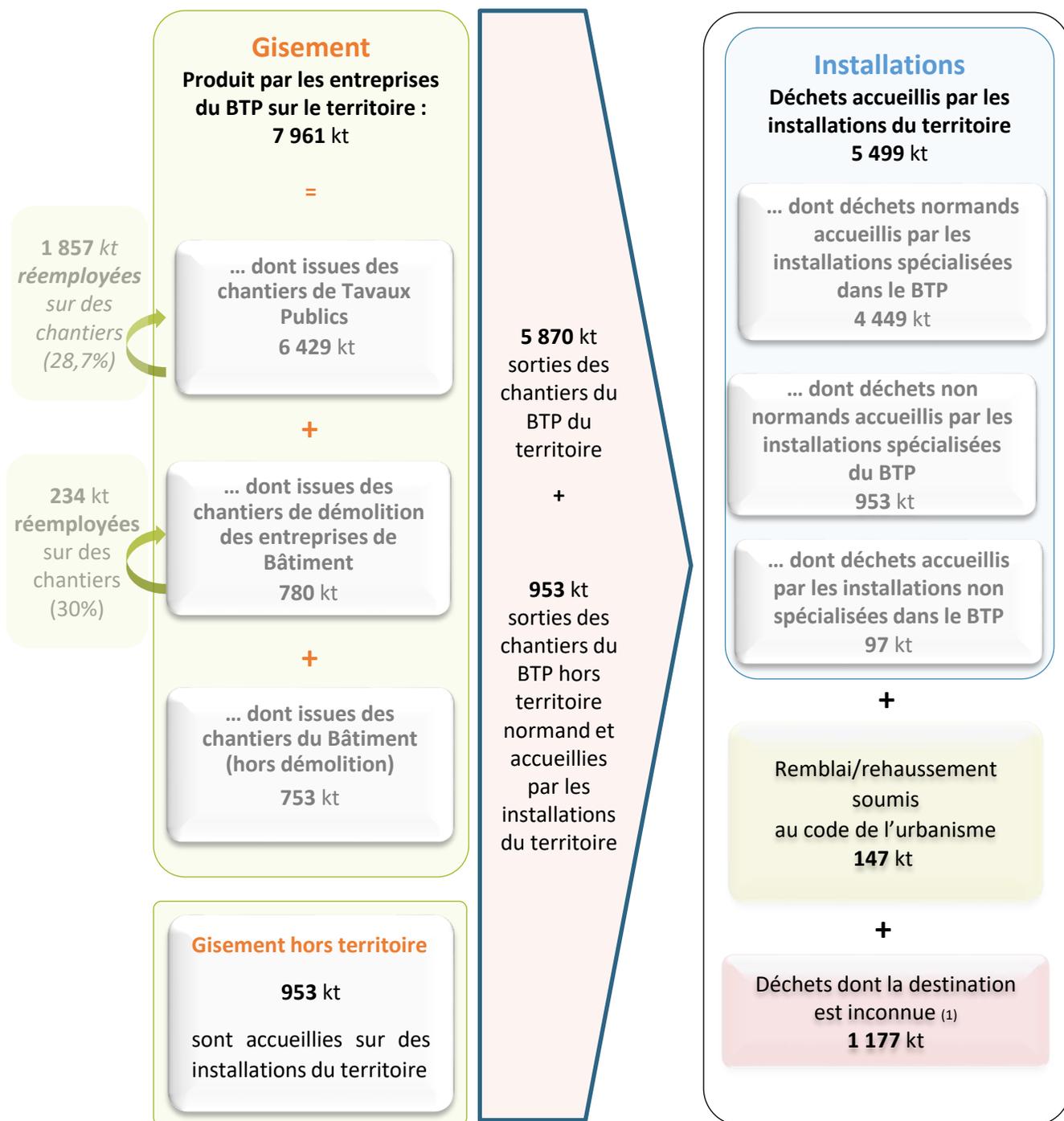
Observations et analyses des déchets et des matériaux du BTP en 2018

dans le cadre du suivi du PRPGD de Normandie

Avec le concours financier de :



Résultats quantitatifs : synthèse des flux



kt : kilotonnes

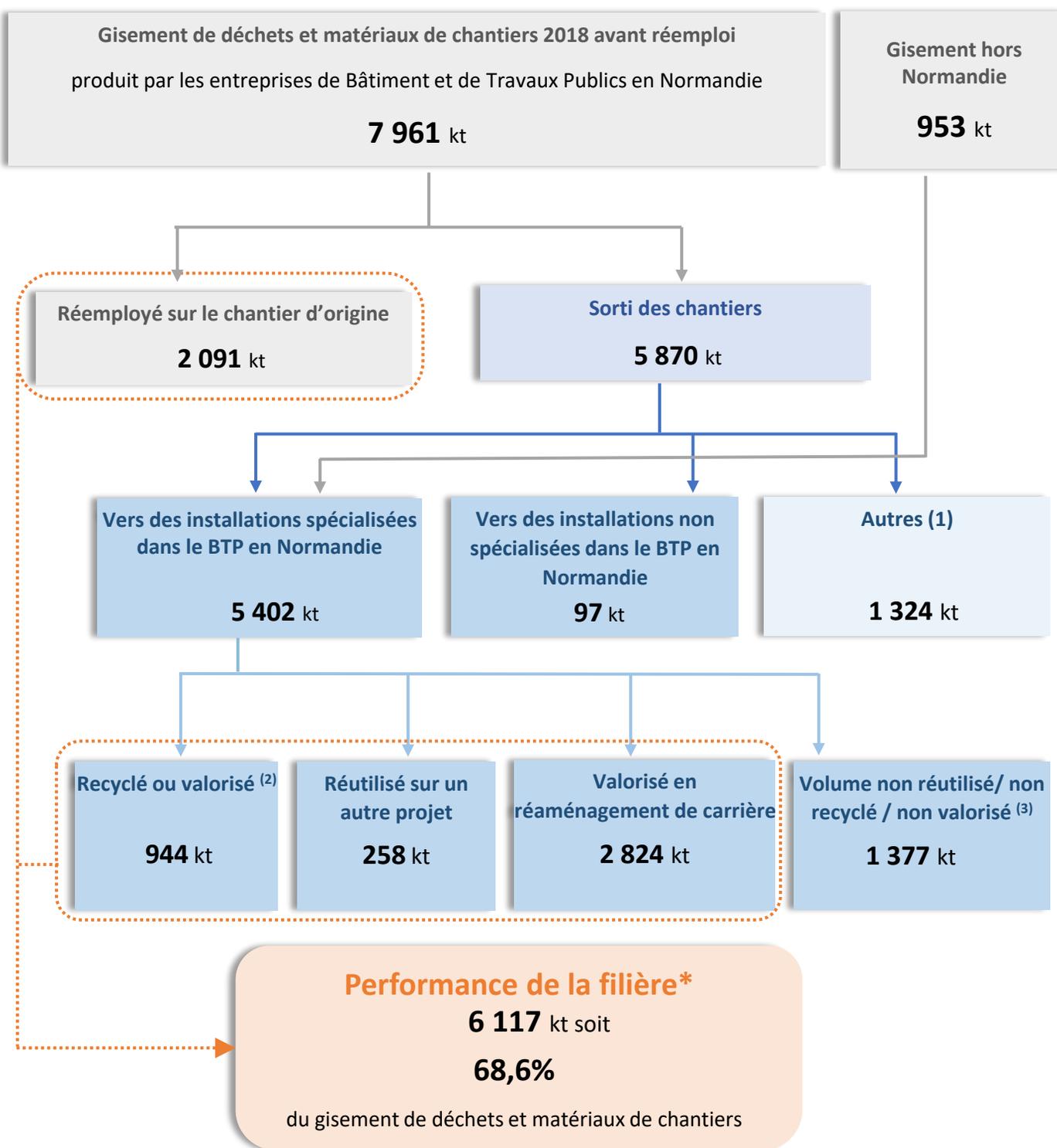
Chiffres arrondis à la kilotonne pour chaque item

(1) Les répondants ne savent pas la destination. Elle peut être du réemploi, une installation, du remblai ou de la décharge sauvage.

Taux de valorisation réglementaire* : 62,5%

*Taux de valorisation réglementaire = $\frac{\text{La quantité des déchets valorisés sur site} + \text{la quantité des déchets valorisés hors site}}{\text{La quantité des déchets générés sur les chantiers BTP}}$

Résultats : performance



*C'est la part des déchets et matériaux de chantiers connus qui sont réemployés, valorisés ou réutilisés.

Kt : kilotonnes

Chiffres arrondis à la kilotonne pour chaque item

(1) Volumes partis hors Normandie, utilisés en tant que remblai dans le cadre du Code de l'Urbanisme, accueillis sur des installations non déclarées ou en décharges sauvages.

(2) Valorisation matière ou énergétique + utilisation en centrale d'enrobage.

(3) Déchets stockés de manière provisoire ou finale, autres utilisations ou non communiqué par les installations.

7 961 kt de déchets et de matériaux produit par les entreprises du BTP sur le territoire normand

Quantités



Kt : kilotonne

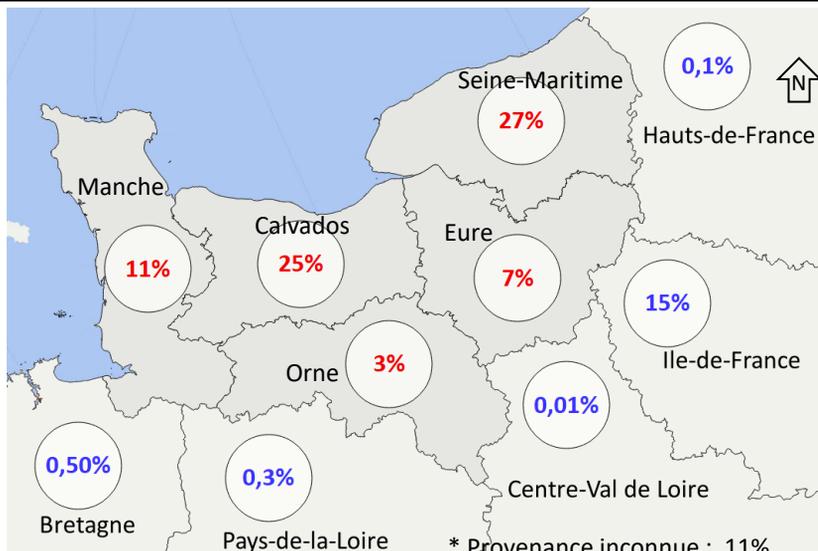
A retenir

- **92,2%** des déchets et des matériaux générés dans le BTP sont des déchets non dangereux **inertes**.
- Taux de **valorisation matière** des déchets non dangereux **inertes** : **74%**.
- Taux estimé de réemploi sur chantier : **28%**.
- **87%** des déchets non dangereux **inertes** sont issus des entreprises de **Travaux Publics**.
- **56%** des déchets non dangereux **inertes** reçus par des installations spécialisées du BTP sont valorisés en **remblais de carrière**.
- **96%** des déchets non dangereux non inertes sont issus des entreprises du **Bâtiment**.
- Environ **16%** des déchets reçus dans les installations spécialisées du BTP sont **produits hors de la région Normandie dont 94% viennent d'Île-de-France**.

Carte de la provenance des déchets du BTP reçus par les installations normandes spécialisées du BTP

En rouge :
provenance normande

En bleu :
provenance hors Normandie



Source : CERC Normandie

Constat

Les entreprises et la maîtrise d'ouvrage ont des **difficultés pour estimer les quantités** de réemploi et de déchets des chantiers du BTP.



Constat

Les entreprises citent le manque de volonté de la maîtrise d'ouvrage comme un frein à la prévention et à la gestion des déchets.

Constat

Il n'existe **pas ou peu de contrôles et de suivis** concernant la prévention et la gestion des déchets.

Enjeu



La prévention et la gestion des déchets doivent devenir une dimension à part entière de la construction : en amont (diagnostic, choix des matériaux, ligne de devis...), en phase chantier (réemploi, tri...) et en aval (traçabilité, stockage de l'information...) comme la sécurité, les délais, la gestion financière etc.

Enjeu

Une **meilleure connaissance** de la législation, des pratiques et des filières de valorisation incite à mieux trier selon les entreprises.

Enjeu

La réduction de la **différence entre la théorie et la réalité** dans la prévention et la gestion des déchets du BTP est nécessaire.

Préconisations

Des pratiques pour la maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre et les entreprises à **faire évoluer**.



Préconisations

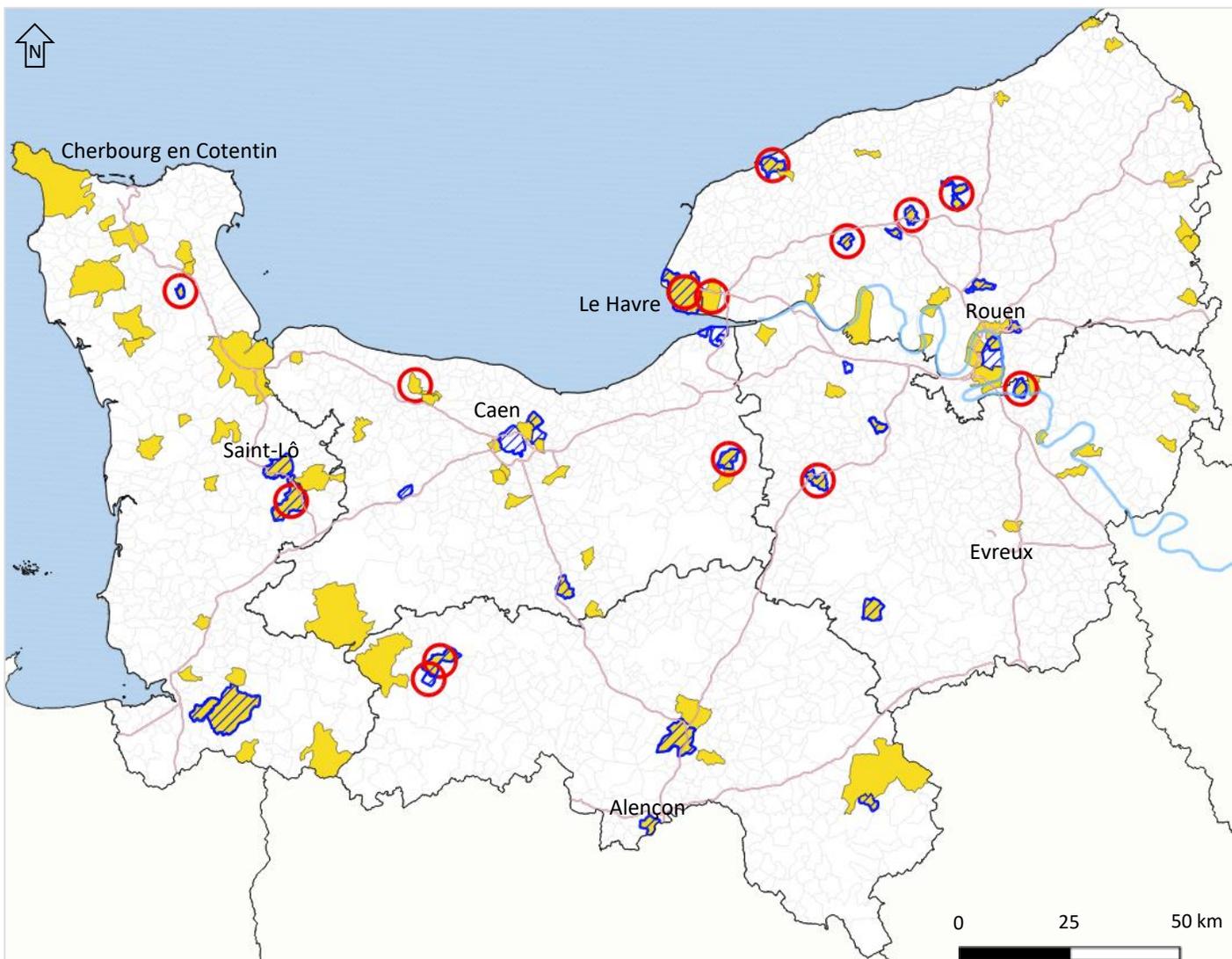
L'acculturation, l'accompagnement, l'information et les formations sont indispensables **pour l'ensemble des acteurs** : maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre et entreprises.

Préconisations

La prévention et la gestion des déchets ne peuvent se concevoir sans intégrer les aspects économiques.



Carte des installations spécialisées du BTP ayant accueilli des déchets en 2018 par commune et par type de déchets



Source et réalisation : CERC Normandie

-  Contour Région
-  Contour des départements normands
-  Seine
-  Routes nationales et autoroutes

Commune ayant au moins
une installation spécialisées du BTP recevant :

-  Des déchets non dangereux inertes
-  Des déchets non dangereux non inertes
-  Des déchets dangereux

Pour rappel, l'étude porte sur les installations spécialisées du BTP. La carte ne représente pas une liste exhaustive des installations surtout pour les installations recevant des déchets non dangereux non inertes et des déchets dangereux.

Autres renseignements de l'étude

La quantité des déchets et matériaux issue du réemploi et des chantiers du BTP est en hausse. Cette augmentation est notamment liée à l'augmentation de l'activité dans le BTP en 2018. Cependant, les entreprises ont eu du mal à estimer leur quantité de déchets et certains détails pour plusieurs raisons (listes non exhaustive) :

- Il existe un problème de vocabulaire sur des thèmes cruciaux comme, par exemple, le réemploi ce qui ne facilite pas l'analyse.
- Si les données existent pour chaque chantier, elles ne sont pas ou peu agrégées.
- Un turn-over du personnel qui possédait la connaissance de ces données, limite la quantité et la qualité des réponses.
- Chaque chantier étant différent, faire une moyenne est compliquée.

Le maillage des installations relève de la politique d'aménagement du territoire mais il est contraint par des réalités économiques du secteur privé.

Une prévention et une gestion des déchets efficaces ne peuvent pas reposer que sur un seul type d'acteur (les entreprises) mais sur le triptyque « maîtrise d'ouvrage – maîtrise d'œuvre – entreprises » avec comme fondement une commande claire et ambitieuse de la maîtrise d'ouvrage.

Sans contrôle et suivi, les pratiques n'évolueront pas.

La montée en compétence et le changement des pratiques de l'ensemble des acteurs passent par un accompagnement, une acculturation générale et des formations spécifiques pour l'ensemble des intervenants.

La maîtrise d'ouvrage reconnaît l'importance de la question des déchets mais elle a d'autres priorités : sécurité, délais, aspects budgétaires...

Les stratégies de « prévention et de gestion des déchets » et l'utilisation de matériaux alternatifs diffèrent entre les collectivités et parfois au sein même des services d'une collectivité (selon la taille, le niveau de connaissance de la réglementation, l'environnement économique...).

Méthodologie

Les résultats ont été obtenus en combinant plusieurs enquêtes. Celles-ci ont été réalisées de mars à juin 2019 par emailing. Les questionnaires en ligne comprenaient des questions qualitatives et quantitatives. Pour certaines enquêtes, des entretiens téléphoniques gérés par deux téléopératrices en interne ont été nécessaires afin d'inciter et/ou d'aider à répondre ou pour compléter et vérifier les réponses. Plus de 765 réponses traitables ont été reçues. En plus, pour la maîtrise d'œuvre, deux réunions (focus group) ont été menées sur le thème de la prévention et de la gestion des déchets du BTP. Enfin pour la maîtrise d'ouvrage, 10 entretiens qualitatifs en face à face ont eu lieu pour compléter les résultats de l'enquête. Le traitement et l'analyse ont été effectués selon la méthode du GIE des CERC et selon des hypothèses validées en COPIL ou avec un comité d'experts.

Retrouver l'étude complète :
www.cerc-normandie.fr
neci.normandie.fr



La Cellule Économique Régionale de la Construction de Normandie est à la fois l'observatoire normand de la construction et l'instance de concertation économique des différents acteurs de la filière construction dans la région :

- **organisations professionnelles et partenaires économiques** : UNICEM Normandie, FRTP Normandie, CAPEB Normandie, FFB Normandie, FFB Calvados, FFB Eure, FFB Le Havre Pointe de Caux, FFB Manche, FFB Orne, FFB Rouen Métropole & Territoires, Fédération ouest des SCOP du BTP, ProfessionsBois Normandie, Qualibat Normandie, EGF BTP, COBATY Eure
- **collectivités locales** : Conseil Régional de Normandie, Caen la mer, Métropole Rouen Normandie, Communauté d'agglomération du Cotentin, Caux Seine Agglo
- **services administratifs** : Préfecture Normandie, DREAL Normandie, DRFIP Normandie
- **maîtres d'ouvrage** : UHS Normandie, FPI Normandie, Fédération des EPL Normandie, UNAM, LCA FFB Normandie
- **maîtres d'œuvre, concepteurs ou conseils** : Conseil Régional de l'Ordre des Architectes de Normandie, Union Nationale des Géomètres-Experts de Normandie, CINOV Normandie, UNTEC Normandie, CAUE du Calvados
- **organismes financiers** : SMA BTP, Banque des Territoires Normandie – Groupe Caisse des Dépôts, BTP Banque Normandie, ASP BTP
- **autres organismes et entreprises** : SOGÉA Nord-Ouest, Bouygues Bâtiment, SOCOTEC et Terreal

Les membres de droit de la CERC Normandie



Coordonnées

CERC Normandie – 6 rue Saint-Nicolas – 14 000 CAEN
Pilote de l'étude : Edouard PIEPRZYK
Tél : 02 31 85 44 71 - contact@cerc-normandie.fr
site régional : www.cerc-normandie.fr
site national : www.cerc-actu.com